

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Bien vivre chez soi,
cela ne s'improvise pas

Pour Saint-Flour Communauté, le maintien à domicile constitue un objectif prioritaire. Une perte d'autonomie, un problème de santé ponctuel, un handicap... et vous n'êtes plus en mesure de faire vos courses ou cuisiner.

Le portage de repas à domicile peut simplifier votre quotidien, vous apporter une solution adaptée et garantir une prise de repas régulière et équilibrée.

Une fois mis en place, ce service, joue, au-delà de sa vocation nutritionnelle, un vrai rôle social en instituant des visites et veilles régulières, offrant ainsi une forme d'ouverture sur l'extérieur pour des personnes souvent isolées.



Les partenaires

Historiquement, le service de portage de repas à domicile de Saint-Flour Communauté repose sur plusieurs partenaires :

- **Saint-Flour intra-muros** : Saint-Flour Communauté assure ce service en régie avec des agents communautaires avec la préparation des repas par le CCAS de Saint-Flour ;
- **Pays de Saint-Flour extra-muros et Margeride** : L'ADMR de Saint-Flour assure la livraison, les repas sont préparés par le CCAS de Saint-Flour ;
- **Secteur de la Planèze** : L'ADMR de Murat assure la livraison, les repas sont préparés par l'Hôpital de Murat ;
- **Secteur de Pierrefort-Neuvéglise** : ce service est également assuré en régie par l'intercommunalité avec des agents communautaires, les repas sont préparés par l'[Hôpital de Saint-Flour](#) ;
- **Caldagùès-Aubrac** : L'ADMR de Chaudes-Aigues assure la livraison, les repas sont préparés par l'EHPAD de Chaudes-Aigues.

Quelles aides financières ?

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, de mutuelle ou du Conseil départemental. Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt ou réduction d'impôt sur la part livraison.

CONTACTER

Florentin CORNEC

Service politique éducative et sociale



Maison des services
de Pierrefort
6, rue de l'Aubrac
15 230 Pierrefort



04 71 23 23 54



f.cor nec@saintflourco.fr

TÉLÉCHARGER

[Lire le règlement intérieur](#)

